

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 8 JUIN 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 8 du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 2 juin 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Franck GUITART, Eric MALDES, Jean -Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

Francis BETRIU donne procuration à Jean VERGES

Membres en exercice : 10

présents : 8

procurations : 2

Le quorum étant atteint avec 8 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. Jean VERGES, Mme Joëlle MESTRES étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 4 MAI 2009 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Désignation nouveaux délégués différentes commissions en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**
- **Imputation en investissement matériel et outillage BRICO DEPOT**
- **Imputation en investissement fre TERTU, Glissière sécurité**
- **Imputation en investissement « achat drapeaux » REBOUL**
- **Acquisition « Refuge de Marialles » et délégation au maire pour signature acte**
- **Choix candidat marché « rénovation route de Marialles »**
- **Choix candidat marché « rénovation rue du Cady »**
- **Indexation loyer appartement 2 place de la mairie**
- **Règlementation de la pratique du Camping sur le territoire de la commune, demande avis de la commission départementale d'action touristique**
- **Approbation cahier des charges pour « fourrière animale »**
- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CANIGOU VAL CADY »**
- **EXTENSION COMPETENCE ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DE POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 4 MAI 2009, les membres présents approuvent à l'unanimité, ce compte-rendu

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2- DESIGNATION NOUVEAUX DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE M. GEMON Alain conseiller municipal démissionnaire

Par courrier reçu le 18 mai 2009, M. Alain GEMON a fait part à Mme le Maire de son souhait de démissionner du conseil municipal de la commune de CASTEIL.

Suivant l'article L.2121-4 du CGCT, Mme le Maire a immédiatement informé le représentant de l'Etat de cette démission.

Il convient à présent de remplacer M. GEMON Alain, des différentes commissions et organismes auxquels il était délégué, pour la bonne marche des affaires communales.

COMMISSION INTERNE DES TRAVAUX ET MARCHES :

Est nommé membre du conseil municipal : M Jean VERGES à la place de M. GEMON Alain

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

COMMISSION INTERNE D'APPEL D'OFFRE ET ADJUDICATION :

Est nommé membre titulaire interne au conseil municipal : M Jean VERGES

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CANIGOUL VAL CADY »

M Jean VERGES est nommé délégué suppléant

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELEGUE DEFENSE NATIONALE : M. Franck GUITART est désigné délégué défense nationale

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE LA FRE DE BRICODEPOT d'ACHAT DE MATERIEL ET OUTILLAGE

Considérant que la facture d'achat de matériel et outillage de BRICODEPOT d'un montant TTC de **295.50€** correspondant à un achat de durabilité, il convient d'imputer la dépense en investissement, au programme n° 138 « matériel et outillage »

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE LA FRE DE TERTU Pour l'achat d'éléments à la Sté TERTU

Considérant que la facture d'achat de matériel et outillage de TERTU d'un montant TTC de **251.08 €** correspondant à un achat de durabilité, il convient d'imputer la dépense en investissement, au programme n° 163 « MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE »

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE LA FRE DE Sté REBOUL d'ACHAT DE Drapeaux

Considérant que la facture d'achat de drapeaux de REBOUL ET JEAN EQUIPEMENTS d'un montant TTC de **229.15€** correspondant à un achat de durabilité, il convient d'imputer la dépense en investissement, au programme n° 117 « OUTILS TOURISTIQUES »

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- ACHAT REFUGE DE MARIALLES – POUVOIR POUR SIGNATURE ACTE ACQUISITION

Le SIPARC propriétaire du Refuge de Marialles a lors du conseil syndical du 26 septembre 2008, proposé de vendre le refuge à la commune de CASTEIL pour la somme de 60 000€, montant correspondant aux emprunts restant dus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ,

EST D'ACCORD , pour acheter le refuge de Marialles à la somme de 60 000€

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer l'acte d'acquisition et mener à bien cette affaire.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (VERGES Jean)

5 - MARCHÉ RENOVATION VOIRIE « ROUTE DE MARIALLES » CHOIX CANDIDAT

Conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence après publicité adaptée sur site internet de la commune et site de l'Association des Maires et Adjointes des P.O.

Il y a lieu d'attribuer le marché, la date de réception des offres étant le 5 juin 2009.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise JOCAVEIL pour les travaux de rénovation de la route de Marialles pour un montant TTC de 7 242.09 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 - MARCHÉ PUBLIC – RENOVATION VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES « RUE DU CADY »

Conformément au nouveau code des marchés publics, et plus particulièrement aux marchés de travaux inférieurs à 90 000€ HT, une mise en concurrence et une publicité adaptée sont suffisantes. Après insertion sur le site internet de la commune, ainsi que celui de l'Association des Maires des P.O. ; la commune a été destinataire de plusieurs devis d'entreprises.

Cependant, afin de respecter les 3 principes fondamentaux des marchés publics à savoir :

- Liberté accès (publicité adaptée, site internet)
- Egalité de traitement des candidats (Cahier des charges)
- transparence des procédures

Un cahier des Charges complet a été établi par les services administratifs, afin de répondre aux entreprises le plus équitablement possible. La date limite de réception des offres étant le 5 juin 2009, il convient à présent d'attribuer le marché à une entreprise

Après en avoir délibéré, l'entreprise FABRE est choisie pour les travaux de rénovation de la « rue du Cady », pour un montant de 14 317 € HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 –INDEXATION LOYER APPARTEMENT COMMUNAL PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur GUITART Franck s'étant retiré, il y a lieu de délibérer afin de réviser le loyer de l'appartement communal situé 2 place de la mairie, le nouvel indice IRL 1^{er} trimestre 2009 étant connu ;

Le nouveau loyer sera égal à :

$$286.98€ \times \frac{117.70}{115.12} = 293.41€ \text{ à compter du 1}^{\text{er}} \text{ juin 2009}$$

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 GUITART Franck

8 –REGLEMENTATION DE LA PRATIQUE DU CAMPING SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

A la majorité, le conseil municipal est d'accord pour interdire le camping en dehors des terrains aménagés à cet effet et plus particulièrement le camping « Domaine St Martin » situé sur la commune.

Demande à la commission départementale d'action touristique d'émettre un avis favorable à cette décision.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (MALDES Eric/PIQUEMAL Jean-Claude)

9 – APPROBATION DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES CONCERNANT LA FOURRIERE ANIMALE

Le contrat de Service Public convenu entre la commune et la Sté CHENIL SERVICES, arrivant à échéance le 28 juillet 2009, il y a lieu de définir les nouvelles dispositions à venir pour cette D.S.P Délégation Service Public – Fourrière animale

Un cahier des charges est présenté pour cette mission.

Après lecture, par Mme le Maire du projet de cahier des charges, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE ce dernier.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 –EXTENSION DES COMPETENCES DE LA CDC « CANIGOU VAL CADY » POUR l'élaboration et mise en oeuvre de politique de gestion de l'eau

Dans sa séance du 23 avril 2009, le conseil communautaire de la communauté de communes « Canigou Val Cady a approuvé la proposition d'insérer dans les statuts de la Communauté de Communes, article 4, paragraphe 4.3 « protection et mise en valeur de l'environnement » au 1^{er} alinéa , la compétence suivante : « élaboration et mise en oeuvre de politiques de gestion équilibrée de l'eau à travers des outils et des actions de prévention contre les inondations(PAPI) ».

Le conseil municipal , à la majorité absolue ,accepte cette modification,

POUR : 4 **CONTRE** : 3 **ABSTENTION** : 3 (MALDES E ; BRUZY A , CASES J)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Régional souhaite réaliser des actions de valorisation des « chemins de l'histoire » sur 3 voies historiques : la Via Domitia, les Canaux du Midi et les Chemins de Saint Jacques. Casteil et L'Abbaye st Martin ont été sélectionnés parmi les 80 sites patrimoniaux culturels du Languedoc Roussillon, et font partis du programme « Chemins de Saint Jacques » .

Réseau Culturel Terre Catalane, propose de réfléchir au contenu (avec les thèmes et les ressources documentaires qui semblent adaptés), au mobilier proposé qui pourrait être implanté sur Casteil et à son emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H30

Le Maire

Juliette CASES

Les conseillers municipaux